

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance extraordinaire, tenue le 21 juillet 2023, a adopté le règlement #23-837 intitulé « Règlement modifiant le règlement #17-718 sur l'utilisation de l'eau potable;
- **Que** ledit règlement entre en vigueur à compter de ce jour.
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité et au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 28 juillet 2023

Avis numéro : 2023-177-B

Martin Leith, greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site internet de la Municipalité

Le 28 juillet 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 28 juillet 2023.



---

Martin Leith, greffier-trésorier